



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES

Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel: +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel: sevabel@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD Entreprise - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense.

Ci-après dénommée l' « Exploitant ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiables des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec les domaines skiables de Val Thorens et d'Orelle) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines skiables de Val Thorens, d'Orelle, de Méribel et de Courchevel).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du **05 décembre 2017** et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Les conditions de vente de Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté.

Il peut néanmoins demander auprès des points de vente physiques de l'Exploitant jusqu'à la fin du deuxième jour de validité de son Titre, une extension de son domaine et/ou une prolongation de sa durée, en bénéficiant des conditions applicables lors de l'achat dudit Titre.

L'Exploitant ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Le Titre est délivré sur un support mentionnant son numéro dit « numéro de carte rechargeable ». Le **Titre** est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente**.

La durée d'un Titre s'entend en « jours consécutifs ».

L'Exploitant propose également au Client un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat du Titre. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables soit directement sur le site www.carreneige.com soit à partir du lien hypertexte figurant sur le Site Internet de l'Exploitant (www.skipass-lesmenuires.com).



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

ATTENTION :

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.) du **titre de transport**, sa date limite de validité, son numéro de carte rechargeable et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation).

Article 2. LES SUPPORTS DES TITRES

2.1. Le support à usage unique

Il s'agit d'une carte jetable, donc non réutilisable. Cette carte, incorporant une puce sur laquelle est encodé le Titre donnant accès à l'un des domaines skiabiles visés ci-avant, est délivrée gratuitement par l'Exploitant lors de la commande de Titres (auprès des points de vente ou sur www.skipass-lesmenuires.com).

2.2. Les supports rechargeables

Il s'agit d'une carte rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois, dans la limite de la non altération du support. Cette carte incorpore une puce sur laquelle est encodé ou chargé le Titre donnant accès à l'un des domaines skiabiles visés ci-avant. Elle est délivrée gratuitement (auprès des points de vente ou sur www.skipass-lesmenuires.com).

Il existe également une version « collector », qui est vendue au prix de trois euros toutes taxes comprises (3€ TTC), exclusivement auprès des points de vente physiques de l'Exploitant. Elle est garantie durant trois (3) ans.

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur ce support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Seul l'enregistrement d'une extension du domaine reste toujours possible et doit être demandé auprès des points de vente physiques de l'Exploitant.

Article 3. LA PHOTOGRAPHIE DU CLIENT

La vente de tout Titre de type « saison » ainsi que la délivrance de Titres gratuits d'une durée de trois (3) jours et plus, est subordonnée à la remise ou à la prise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Article 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Tarifs

Les tarifs publics des titres de transport, de la carte rechargeable « collector » et de l'assurance Carré Neige sont affichés aux points de vente de l'Exploitant et sur le site Internet www.skipass-lesmenuires.com. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés, en cas de variation des taxes applicables.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « tarif adulte solo ou individuel ».

Des réductions ou gratuités sont accordées aux catégories d'âge, dans les conditions mentionnées sur les grilles tarifaires affichées dans les points de vente ou sur le site Internet.

Des réductions sont également accordées aux personnes handicapées, selon les modalités définies sur les grilles tarifaires affichées dans les points de vente. Celles-ci peuvent uniquement être accordées auprès des points de vente physiques de l'Exploitant.

Pour les demandes auprès des points de vente physiques de l'Exploitant, ces réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

4.2. Modalités de paiement

Toute délivrance d'un Titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre de l'Exploitant, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire (CB, Visa ou Eurocard Master Card uniquement), soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité est exigée.

Article 5. MODALITES D'UTILISATION DES AUTOMATES OU SKIBADGES

Des automates ou skibadges permettent l'achat et/ou le rechargement des Titres mentionnés sur ces derniers et sont mis à la disposition des Clients dans certains points de vente. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire via un terminal de paiement automatique.

Article 6. INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES

Il est tout d'abord rappelé que la vente des Titres « 3 Vallées » et « Vallée des Belleville » pourra être différée en cas d'enneigement insuffisant ou de fermeture des liaisons 3 Vallées. Les Titres « 3 Vallées » et « Vallée des Belleville » ne seront acceptés dans les autres stations que si la liaison à ski est ouverte.

Seule une interruption de plus d'une demi-journée et de la totalité des remontées mécaniques ouvertes au cours de la période durant laquelle l'interruption se produit et auxquelles le Titre donne accès, et hors cas de force majeure, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre (à partir du 2 jours, hors Titre « saison » ou à journées non consécutives).

Dans ce cas, une fiche de demande de dédommagement est délivrée par le service accueil ou dans les points de vente de l'Exploitant.

Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par les Clients auprès de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement.

Le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre, du fait de l'interruption de service : le dernier jour pris en considération étant, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. **Prolongation** immédiate de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre (qui commence à courir le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou du premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;
2. Obtention d'un **avoir** à utiliser avant la fin de la deuxième saison d'hiver suivant celle en cours (N+2). Cet avoir est nominatif, personnel et incessible. Cet avoir est d'un montant calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.
3. **Remboursement** différé calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques. (A titre d'exemple : pour un arrêt de la totalité des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre six (6) jours sera remboursé 3/6^{ème} du prix d'achat de son Titre).

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original du Titre, justificatif de vente et fiche de demande de dédommagement mentionnant le mode de dédommagement désiré), devra être déposée ou adressée, à l'Exploitant, selon les modalités définies à l'article 8 ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

Article 7. REMBOURSEMENT

Dans les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf cas prévu à l'article 6 ci-avant.

Les Titres à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison d'hiver en cours. Au-delà, ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

Article 8. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans les deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou intenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 11.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

SEVABEL- Service Accueil-Relation Client - BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France ou par courriel à : sevabel@compagniedesalpes.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES

Article 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

Article 10. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres font l'objet d'un traitement relatif à la gestion de la commande et de la délivrance des Titres. Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de vente auquel vous êtes partie. L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra pas intervenir. Certaines données (adresse postale, e-mail, n°tél) peuvent également être demandées à des fins de prospection commerciale par l'Exploitant et, avec votre accord, par ses partenaires commerciaux.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la société SEVABEL, représentée par Monsieur Pascal ABRY, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes.

Les destinataires des données collectées sont la société SEVABEL et ses partenaires commerciaux dans le cas de la prospection commerciale susvisée.

Les données collectées sont conservées pour :

- Données permettant d'établir la preuve d'un contrat auquel vous êtes partie : pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, ou pendant dix ans si le montant de la commande effectuée en ligne est égal ou supérieur à 120 € ;
- Données collectées à des fins de prospection commerciale: pendant trois ans à compter de leur collecte.

A l'expiration de cette période, les données sont effacées. Par exception, les données collectées à des fins de prospection commerciale sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si vous acceptez de continuer de recevoir des offres commerciales de la part de la société SEVABEL.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la société SEVABEL: *Service Accueil et Relation Client - BP2- Les Menuires-73 442 Les Belleville cedex France.*

Vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site internet www.cnil.fr.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, il est rappelé que le Client a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L121-34 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 11. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une **procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel: +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel: sevabel@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD Entreprise - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense.

Ci-après dénommée l' « Exploitant ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») émis par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiables des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec les domaines skiables de Val Thorens et d'Orelle) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines skiables de Val Thorens, d'Orelle, de Méribel et de Courchevel).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du **05 décembre 2017** et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Les conditions d'utilisation des Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée l' « Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ATTENTION :

Chaque émission de **Titre** donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant...) du **titre de transport**, sa date limite de validité, son numéro de carte rechargeable et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par l'Usager, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : perte ou vol du Titre, secours, réclamation...) auprès de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées le cas échéant.

Tout Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf le Titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire. Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

Article 2. CONTROLE DES TITRES

Chaque Titre, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge pré-déterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucun valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le Titre (accompagné du **justificatif de vente**) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à tout contrôleur assermenté de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées qui est en droit de le lui demander.

L'absence de Titre, l'usage d'un Titre non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, font l'objet :

- soit du versement d'une **indemnité forfaitaire** éteignant l'action publique.
Cette indemnité forfaitaire peut atteindre CINQ fois la valeur du titre de transport journalier, augmentée le cas échéant de frais de dossier, conformément à la réglementation applicable (articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).
- soit de **poursuites judiciaires**.

Ces contrôleurs assermentés peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés à l'Usager titulaire d'un Titre à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Ces contrôleurs assermentés peuvent également procéder au retrait immédiat du Titre, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

La falsification d'un Titre ou l'utilisation d'un Titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.

Les données personnelles collectées à l'occasion d'un contrôle de Titres font l'objet d'un traitement relatif au suivi des infractions relevées dans le cadre de la police des services publics de transports terrestres.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la société SEVABEL, représentée par Monsieur Pascal ABRY, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes.

Le destinataire des données collectées est la société SEVABEL.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la société SEVABEL: *Service Accueil Relation Client- BP 2- Les Menuires-73 442 LES BELLEVILLE CEDEX France.*

Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site internet www.cnil.fr.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS DES TITRES

Consignes d'utilisation : Il est recommandé de placer les supports dans une poche côté gauche, sans autre objet métallique ou électronique. Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique d'un support à usage unique (pendant la durée de validité du titre de transport encodé) ou du support rechargeable (pendant trois ans pour le « collector »), l'Exploitant procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'Exploitant.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), l'Exploitant facturera à celui-ci les frais de traitement prévus à l'article 4.

Au cas où le support défectueux a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par ce dernier.

Article 4. PERTE OU VOL DES TITRES

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par l'Exploitant.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par ce dernier.

4.1. Informations à fournir

En cas de perte ou de vol d'un Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à un (1) jour, l'Usager doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'Exploitant et fournir les documents suivants :

Cas n°1 : Pour l'Usager ayant acquis et réglé directement son Titre auprès d'un point de vente ou sur le site de vente en ligne de l'Exploitant (www.skipass-lesmenuires.com ou www.menuires.ski)

Il doit fournir le « justificatif de vente » (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place ou copie de la confirmation de commande Internet), à l'appui de sa demande de duplicata.

Cas n°2 : Pour l'Usager ayant acquis son Titre auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur, Centrale de Réservation)

Il doit fournir à l'Exploitant le numéro de carte rechargeable qui figure sur le support de son Titre.

L'Usager n'ayant pas de justificatif de vente délivré par l'Exploitant, il doit impérativement noter et conserver ce numéro, dès la délivrance de son Titre par le distributeur.

L'Usager doit ensuite signer la déclaration de perte/vol, qui doit mentionner :

- le numéro de carte rechargeable,
- le motif de la demande,
- les dates et la durée de validité du Titre perdu ou volé.

4.2. Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager doit également s'acquitter des **frais de traitement en vigueur**, dont le montant est affiché dans les points de vente de l'Exploitant.

4.3. Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol auprès de l'Exploitant, est désactivé par celui-ci et ne donne plus accès au domaine skiable.
- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre), sur le même type de support que le Titre initial.
- A NOTER : Tout Titre d'une durée résiduelle inférieure à un (1) jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut pas donner lieu à duplicata.

Il en est de même pour les autres Titres dont les informations susvisées, nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Article 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées à l'occasion du déplacement des Usagers font l'objet d'un traitement relatif à la gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des Titres.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de transport auquel vous êtes partie.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la société SEVABEL, représentée par Monsieur Pascal ABRY, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes.

Les destinataires des données collectées sont la société SEVABEL et le cas échéant, les autres sociétés exploitantes du domaine skiable relié parcouru.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la société SEVABEL : *Service Accueil et Relation Client- BP 2- Les Menuires-73 442 LES BELLEVILLE CEDEX France.*

Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site internet www.cnil.fr.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 7. INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En application des articles L1431-3 et D1431-1 à 1431-23 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO²e relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

CO₂e Transport	CO₂e transport pour un Titre journée (Les Menuires)	Equivalence parcours voiture	CO₂e transport pour un Titre journée (3 vallées)	Equivalence parcours voiture
(6 g CO₂e / kWh) (100% énergie renouvelable)	(en g CO₂e)	(en km)	(en g CO₂e)	(en km)
SEVABEL	34	0,135	116	0,460

Pour tout renseignement complémentaire, il convient d'adresser sa demande à :

SEVABEL- Service Qualité Sécurité Environnement- BP 2- Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE CEDEX

Article 8. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une **procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n° 353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA Intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33(0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE,

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD Entreprise - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense.

Ci-après dénommée l'« Exploitant ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter du **05 décembre 2017**.

La validation d'une commande conclue en ligne (soit sur le module de vente en ligne de l'Exploitant à l'adresse www.skipass-lesmenuires.com (ci-après le « Site Internet ») soit sur les tablettes tactiles soit sur le site mobile « menuires.ski »), implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) »), aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques » (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) »), affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

L'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Article 2. PRODUITS PROPOSES

La vente en ligne permet au Client :

- d'enregistrer ou recharger un titre de transport sur la carte « rechargeable » gratuite, ou ;
- de recharger un titre de transport sur la carte rechargeable « collector ».

Il s'agit de Titres dits « mains libres », édités sur des supports « cartes à puce » rechargeables, et permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

Rappel : le **Titre** est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente** envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement effectué en ligne.

NB: Afin de bénéficier de la procédure « perte ou vol des Titres » définie à l'article 4 des Conditions Générales d'Utilisation des Titres, le Client doit fournir impérativement à l'Exploitant ce justificatif de vente.

Des tablettes tactiles sont mises à disposition des Clients dans certains points de vente et auprès de partenaires en station dont la localisation est publiée sur le Site Internet.

Elles permettent uniquement le rechargement des Titres mentionnés sur ces tablettes. Le site mobile « menuires.ski » permet également uniquement le rechargement de certains Titres pré-définis.

Dans ces deux cas, les Clients doivent donc être déjà en possession d'un support rechargeable en cours de validité, pour pouvoir bénéficier de ce service.

La liste et les caractéristiques des différents Titres proposés à l'achat et/ou au rechargement (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire spécifique de chaque canal de vente et consultable sur ce dernier (Site Internet, tablette ou site mobile).

L'ensemble des Titres demeure disponible dans les points de vente physiques de l'Exploitant.

Des exclusivités Internet à tarifs promotionnels sont accessibles uniquement sur le Site Internet et le site mobile « menuires.ski » et sont ainsi identifiées sous les rubriques « exclu web ».

Article 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée sur le Site Internet que si le Client s'est clairement identifié:

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel ;
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Sur les tablettes tactiles, le Client accède à la fonction « commande expresse », en entrant uniquement son adresse mail (pas de création de compte client).

Sur le site mobile « menuires.ski », le Client a le choix de créer son compte client ou d'entrer uniquement son adresse mail.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation définitive. (article 1127-2 du Code civil)

Pour finaliser la commande, le Client doit prendre connaissance des présentes conditions ainsi que des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) des Titres, les accepter et procéder au paiement selon les modalités prévues à l'article 4.

L'Exploitant confirmera au Client sa commande par un courriel. Ce courriel contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le Client aura confirmé la commande et constitue le **justificatif de vente** visé à l'article 2.

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues au plus tard le **douzième jour** (pour l'étranger et les DOM-TOM) et le **septième jour** (pour la France métropolitaine) **avant le premier jour de validité du Titre**, afin que le Client puisse recevoir ses Titres à domicile.

A défaut de respecter ces délais, le Client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant inclus) peuvent être conclues **jusqu'à la veille du premier jour de la validité du Titre**. Dans ce cas, le Client doit retirer ses Titres au point de vente de l'Exploitant (désigné par le Client lors de la passation de la commande), au premier jour de validité desdits Titres.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Article 4. TARIFS et MODALITES DE PAIEMENT

Les prix indiqués sur le site Internet sont des prix TTC en Euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Il est précisé que les frais de port sont offerts par l'Exploitant.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire à distance.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est effectué via une solution de paiement en ligne sécurisée en collaboration avec CYBERMUT (serveur de paiement sécurisé « on line » du Crédit Mutuel), qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Article 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR L'EXPLOITANT

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client lors de la passation de la commande.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue en ligne et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le **justificatif de vente** visé à l'article 2 et qui contient le récapitulatif de commande.

Article 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, le Client a le choix :

- soit de se faire livrer à domicile à l'adresse indiquée à cet effet par le Client.

Sauf cas de force majeure, l'Exploitant s'engage à livrer par la Poste les Titres au plus tard le **troisième jour** pour la France métropolitaine et au plus tard le **sixième jour** pour l'étranger et les DOM-TOM avant le premier jour de validité du Titre. (Le cachet de la Poste faisant foi)

- soit de retirer ses Titres dans le point de vente de l'Exploitant choisi par le Client (Point de vente central sur la Croisette ou point de vente de Saint-Martin-de-Belleville quartier des Grangeraias), au premier jour de validité desdits Titres, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente.

La copie du **justificatif de vente** (l'accusé de réception par courriel) sera alors exigée par les services de l'Exploitant ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Titres commandés ne pourront pas être délivrés.

Article 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

Un support rechargeable gratuit ou « collector » peut être rechargé en fonction des produits proposés en ligne par l'Exploitant, au plus tard quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre choisi.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance. Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'Exploitant au Client, lequel devra conserver ce **justificatif de vente**, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains libres.

Article 8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L221-2 9° du Code de la consommation, la vente des Titres n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Article 9. MODIFICATION DE COMMANDE

La modification de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

L'Exploitant accepte de traiter des demandes de modification des commandes, à l'exception des offres promotionnelles et exclusivités Internet, jusqu'à la veille du premier jour de validité des Titres correspondants.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande de modification par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante:

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil et Relation Client- BP 2 - Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE
CEDEX FRANCE

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande de modification par courrier.

En cas de demande de modification par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande de modification du Client doit comporter :

- le numéro de la commande correspondante ;
- le numéro de carte rechargeable de chaque Titre à modifier ;
- les coordonnées postales du Client.

Ainsi, l'Exploitant remettra au Client, sur place lors de son arrivée en station, un nouveau Titre correspondant à sa demande de modification contre remise du Titre initial, sous réserve que ce dernier n'ait pas été utilisé, même partiellement.

En outre, si le nouveau Titre est d'un montant supérieur au Titre initial, le Client devra s'acquitter du montant de la différence, sur place auprès de l'Exploitant, afin que sa demande de modification soit validée par ce dernier.

En revanche, si le nouveau Titre est d'un montant inférieur au Titre initial, le Client devra remplir un formulaire de demande de remboursement auprès de l'Exploitant. Ce remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction.

L'Exploitant s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande.

Le Client conservera le support du Titre modifié, lequel pourra en outre être réutilisé et rechargé par la suite.

Article 10. ANNULATION DE COMMANDE

L'Exploitant accepte de traiter des demandes d'annulation partielle ou totale des commandes conclues exclusivement sur Internet, à l'exception des offres promotionnelles et exclusivités Internet, et ce, jusqu'à la veille du premier jour de validité des Titres correspondants.

L'annulation de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande d'annulation par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante:

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil et Relations Client- BP 2- Les Menuires- 73 442 Les Belleville
Cedex France

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande d'annulation par courrier.

En cas de demande d'annulation par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande d'annulation du Client doit comporter :

- le numéro de la commande correspondante ;
- les coordonnées postales du Client et
- le numéro de carte rechargeable du ou des Titres à annuler.

Le Titre concerné ne doit pas avoir été utilisé, même partiellement.

Le Client peut conserver le support du Titre annulé, qui pourra être réutilisé et rechargé par la suite.

Le remboursement porte uniquement sur le prix du titre de transport, à l'exclusion de celui du support et de l'assurance Carré Neige.

Le Client devra remplir un formulaire de demande de remboursement mis à disposition par l'Exploitant. Ce remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction. L'Exploitant s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande d'annulation.

Article 11. SUIVI DE LA COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le Service Accueil-Relation Client de l'Exploitant est à la disposition du Client:

Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil Relations Client- BP 2 - Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE
CEDEX FRANCE

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Article 12. RESPONSABILITE

L'Exploitant est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu en ligne, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, l'Exploitant peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. (Art. L221-15 Code de la consommation)

Article 13. RESILIATION POUR DEFAUT OU RETARD DE LIVRAISON

Sauf cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, en cas de manquement de l'Exploitant à son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client ou, à défaut, au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, l'Exploitant de fournir les prestations dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par l'Exploitant de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que l'Exploitant ne se soit exécuté entre-temps. Le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque l'Exploitant refuse de fournir les prestations ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client, et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat (Article L216-2 du Code de la consommation).

Article 14. PREUVE CONSERVATION ET ARCHIVAGE

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément à l'article 1367 du Code civil ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le **justificatif de vente**, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation, pour toute commande réalisée en ligne pour un montant au moins égal à 120€, l'Exploitant assure la conservation de l'écrit constatant la commande du Client, pendant une durée de dix ans à compter de la date de l'exécution de la prestation correspondante, et lui en garantit l'accès à tout moment pendant cette même durée, sur simple demande de ce dernier.

Article 15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site Internet, du site mobile «menuires.ski » et des tablettes tactiles, qui sont propriété de l'Exploitant, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier.

Toute reproduction d'un desdits éléments ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

Article 16. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Les traitements de données personnelles tirés de la vente en ligne ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent permettent à l'Exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées.

L'Exploitant informe le Client sur le traitement de ses données et ses droits via les formulaires mis en ligne.

En cas de modification de leurs coordonnées, de leur adresse électronique ou autre, les Clients doivent procéder à une mise à jour de leurs données personnelles, en se connectant sur leur espace personnel accessible en ligne.

Article 17. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une **procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).